INFORMATION AUX HABITANTS

SÉCHERESSE

Déclaration de sinistre

Votre habitation présente des fissures ou des dommages susceptibles d'être liés à la sécheresse ?

Les habitants concernés sont invités à se présenter en mairie pour :

- Signaler les dommages constatés ;
- Remplir une déclaration sur l'honneur ;
- Fournir, si possible, des photographies des dégâts.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous rapprocher du secrétariat de mairie.

